



# SOLIDAIRES-FINANCES PUBLIQUES

## SECTION DE LOIR-ET-CHER

A Blois, le 20 septembre 2023

### COMPTE-RENDU DE LA FORMATION SPECIALISEE DU 12 SEPTEMBRE 2023

Le 12 septembre 2023 s'est tenue une formation spécialisée (FS) du CSAL, dont l'ordre du jour était : présentation de la campagne DUERP-PAP; présentation de la note départementale sur la sécurité incendie ; examen des fiches de signalement ; point travaux immobiliers ; préparation et exécution du budget 2023 ; questions diverses.

**Présentation de la campagne DUERP-PAP** : le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) doit faire l'inventaire et recenser tous les risques professionnels, tant physiques que psychologiques, auxquels sont confrontés les agents sur leur lieu de travail. Les risques sont classés selon leur degré de dangerosité et leur fréquence d'exposition, et définis comme tel par les agents eux-mêmes, lors des réunions avec leur chef de service. Un groupe de travail avait classé au mois de juin dernier l'ensemble de ces risques en quatre cotations : A (intolérables et urgents), B (substantiels), C (modérés) et D (tolérables), pour définir et prioriser les actions de prévention qui se retrouvent dans le Plan Annuel de Prévention (PAP). Or, la Direction n'a pas respecté les cotations qui étaient sorties du groupe de travail, et le nombre de cotations A est tout simplement passé à zéro ! En particulier, les risques d'agression canine pour les huissiers et vérificateurs ont été déclassés en cotation B (d'autant plus qu'aucune solution alternative comme l'équipement de bombe au poivre n'a été retenue par la direction), les risques d'agression liés à la manipulation d'espèces par la caisse du PRS ont été quant à eux tout simplement supprimés du DUERP, les risques psychosociaux au SDIF ont été déclassés en B sans que les agents n'aient été préalablement consultés.

Vote **CONTRE** unanime des organisations syndicales. Si la Direction s'assoit sur les décisions prises lors du GT, signe assumé de mépris, peut-être faudra-t-il songer à le boycotter à l'avenir ?

**Présentation de la note départementale sur la sécurité incendie** : en raison du développement du télétravail, la DG a décidé de ne plus désigner nommément les agents guide-files et serre-files chargés de l'évacuation des collègues en cas d'incendie. De ce fait, lorsque l'alarme se déclenchera, le premier agent sortant dans le couloir devra prendre le brassard vert de guide-file (un par zone) et entraîner avec lui l'ensemble des agents vers une sortie sécurisée. Le serre-file, de préférence un cadre, prendra un

gilet jaune et s'assurera que l'ensemble des locaux de sa zone a été évacué. Une formation obligatoire sera assurée à court terme pour l'ensemble des agents, susceptibles de devenir ainsi guide-files ou serre-files.

**Examen des fiches de signalement et du registre SST** : le Registre SST comptait une fiche pour signaler un problème d'hygiène (rappel de l'interdiction de fumer près des fenêtres). Huit fiches de signalement ont été effectuées, la plupart pour des insultes d'usagers subies par les collègues, dont trois en EFS. Une concernait une insulte entre deux collègues, qui a été réglée en interne. Sept fiches ont donné lieu à une lettre de mise en garde envoyée aux usagers agresseurs.

### **Point travaux immobiliers** :

**Raccordement au réseau chaleur de la Ville de Blois** : les travaux se termineront fin septembre pour une mise en service au 2 octobre prochain.

**Garage à vélos** : un garage à vélos sécurisé va être mis en place fin septembre sur le parking Louis Bodin. Il comportera 12 places (sur deux niveaux) et aura des recharges électriques, dont le coût sera pris en charge par la direction. Le coût des travaux sera de 40 000 €, mais 29500 € seront subventionnés dans le cadre de la transition écologique.

Les **huisseries** de la Trésorerie Départementale Hospitalière sont entièrement changées.

Trois **ralentisseurs** vont être posés sur le parking Louis Bodin, pour répondre aux inquiétudes des agents quant à la vitesse excessive de certains véhicules.

**Accueil du SIP Blois Bodin** : les travaux de désamiantage et de réorganisation de l'accueil débiteront le 16 octobre. Les chefs de service se réuniront le 26 septembre pour se partager les deux boxes d'accueil restant accessibles, à l'entrée du bâtiment.

**SIE des Hauts-de-Seine délocalisé à Vendôme au 1/9/2024** : les travaux débiteront le 16 octobre. Nous avons demandé à obtenir les plans

**Préparation et exécution du budget 2023** : la FS complète le budget par des formations, comme pour l'accueil de public difficile, la prévention des troubles musculo-squelettiques, le secourisme. La FS a également proposé des dépenses complémentaires, comme la pose de ralentisseurs sur le parking Louis Bodin, (pour 3415 ou 2844 €), l'achat de gilets de sécurité pour les futurs serre-files (174 €), treize escabeaux (1798 €), une armoire à pharmacie (97 €).

### **Questions diverses** :

Le problème de la **chaleur excessive** du bâtiment Louis Bodin côté sud a été réévoqué (SIP au 1<sup>er</sup> étage, SPFE au 2<sup>e</sup> étage, services de Direction au 3<sup>e</sup>). Les agents constatent une température de plus de 30° dans les locaux lors des périodes de canicule. Les seules solutions proposées : privilégier le télétravail lorsque la mission le permet, travailler dans les salles de réunions climatisées (une salle par étage, la climatisation n'est pas mise en marche d'office, les agents doivent la mettre en route), mettre des couvertures de survie sur les fenêtres. Un audit énergétique a été effectué sur chaque

bâtiment, une isolation intérieure sera peut-être envisagée au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment Bodin en 2024 si le budget le permet. Quant à la peinture du toit en blanc, qui a pourtant fait ses preuves, elle n'est pas retenue par la direction.

Un droit d'alerte a été déposé par les syndicats Solidaires, CFDT, FO, CGT de Loir-et-Cher en raison d'un danger grave et imminent pour la santé des agents des SDIF, SIP et SIE. Ces services subissent une dégradation de leurs conditions de travail depuis plusieurs années du fait des réformes et suppressions d'emplois, et la situation a fortement empiré avec la mise en œuvre de GMBI, augmentation phénoménale des e-contacts, de l'accueil physique et téléphonique en SDIF, SIP et SIE, sans compter le report d'autres tâches que les agents du SDIF devront mener à bien tôt ou tard. A cela s'ajoute le dysfonctionnement des applications informatiques. La revalorisation automatique des impôts fonciers, l'envoi des relances du foncier innovant et la réduction d'ouverture des plages d'accueil risquent d'augmenter la colère des redevables. Pour M. Aubret, ce droit d'alerte n'a pas lieu d'être car il a mis en places des renforts de personnel au SDIF. Néanmoins, la DG reconnaît l'échec du tout numérique et les problèmes de logiciels. Les agents du SDIF attendent toujours l'EDD qui avait été demandé pour évoquer l'ensemble des problèmes auxquels ils sont confrontés, la DG n'aurait toujours pas donné de réponse...